

# MODE DE FONCTIONNEMENT CERTIFICATS VERTS (CV) VIA LES COMPAGNONS D'EOLE

## TABLE DES MATIERES

EN BREF.....	2
EN DETAILS ( 3 ETAPES).....	2
Etape 1 .....	2
RELEVÉ DE PRODUCTION.....	2
1.1 Login et mot de passe à recevoir de la CWaPE .....	2
1.2 Périodicité du relevé .....	2
1.3 Informations.....	2
Etape 2 .....	3
OPERATIONS EXTRANET A REALISER PAR LE PRODUCTEUR.....	3
Manuel extranet Producteur Solwatt : .....	3
2.1 Relevé des compteurs à effectuer par le producteur : .....	3
2.2 Octroi CV .....	3
2.3 Vérification opération de transfert CV vers compte Compagnons Eole .....	3
Etape 3 .....	3
PAIEMENT AU PRODUCTEUR.....	3
REMARQUES GENERALES .....	4
1) SUR LES CV.....	4
2) MARCHÉ DES CV .....	4
3) ASPECTS FISCAUX DES CV .....	4
3.1 Pour les Particuliers.....	4
3.2 Pour les Professionnels : .....	4

## EN BREF

En premier lieu, le Producteur doit recevoir de la CWaPE un courrier lui permettant par login et mot de passe d'accéder au site extranet de la CWaPE afin d'**effectuer ses relevés** d'index (compteur CV + compteur électrique).

Même ceux qui n'ont pas une connexion internet devront attendre ce courrier avant d'envoyer leur index par courrier ordinaire à la CWaPE.

Pour problème ou informations relatives au relevé d'index, il y a lieu de s'adresser exclusivement à la CWaPE : <http://simulateur.ugr.be/form/index.php>

Particularités : choix d'une « déclaration d'octroi ». **Cochez** « *Je désire vendre les certificats verts par moi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers chargé de la négociation de leur prix* » En cas d'erreur, vos CV seront transférés chez ELIA ; en tel cas, avertissez la CWaPE.

Les relevés d'index **encodés et validés**, les CV sont octroyés sur le compte du Producteur et **automatiquement** transférés sur le compte des Compagnons d'Eole par l'exécution du « virement permanent » transmis préalablement à la CWaPE.

Suivant le type de négociation (article 7 du contrat de mandat), les CV seront vendus à un acheteur et feront l'objet d'une confirmation au producteur, prioritairement par mail, dans les jours qui suivront la vente.

## EN DETAILS ( 3 ETAPES)

### Étape 1

#### **RELEVÉ DE PRODUCTION**

##### **1.1 Login et mot de passe à recevoir de la CWaPE**

Pour tous les producteurs, il y aura lieu d'attendre le courrier de la CWaPE où seront communiqués le login et le mot de passe pour accéder à l'extranet :

Le calendrier d'envoi est le suivant :

<http://www.cwape.be/xml/doc.xml?IDC=2&IDD=5692>

Pour être informé rapidement de l'actualité de la CWaPE, nous vous invitons à vous abonner à leur newsletter :

[http://www.cwape.be/xml/abonnement.xml?FORM=frm\\_abonnement&SUBJECT=Abonnement\\_Newsletter](http://www.cwape.be/xml/abonnement.xml?FORM=frm_abonnement&SUBJECT=Abonnement_Newsletter)

La date de relevé, l'index des compteurs, le n° de site de production et sa dénomination sont à communiquer à la CWaPE :

- Par extranet : suivre les indications du manuel extranet Producteur Solwatt
- Non-utilisation extranet : envoi par courrier recommandé trimestriel à la CWaPE : Avenue Gouverneur Bovesse 103-106 ; 5100 JAMBES

**NB** : même **sans accès internet**, il vous est permis d'effectuer votre relevé sur un ordinateur tiers (parentée, ami(e)s) ; en cette circonstance, merci de nous communiquer une adresse mail nous permettant de communiquer plus rapidement avec vous à notre adresse :

[cv@compagnons-eole.be](mailto:cv@compagnons-eole.be)

##### **1.2 Périodicité du relevé**

Entre 2 relevés de production, la période à respecter est minimum l'équivalent d'un trimestre.

##### **1.3 Informations**

Toutes les informations relatives aux installations de faible puissance : <http://www.cwape.be/xml/doc.xml?IDC=2&IDD=5692>

Pour informations complémentaires, vous pouvez contacter la CWaPE :

<http://simulateur.ugr.be/form/index.php>

par téléphone : 081/33 08 10

**Les informations relatives aux relevés de production ne sont pas à communiquer aux Compagnons d'Eole.**

**Tout problème d'octroi de CV est à traiter directement avec la CWaPE.**

## Étape 2

### **OPERATIONS EXTRANET A REALISER PAR LE PRODUCTEUR**

Manuel extranet **Producteur Solwatt** :

<http://www.cwape.be/xml/doc.xml?IDC=&IDD=5731>

**DIDACTICIEL EXTRANET « COMPAGNONS D'EOLE »**

[http://www.compagnons-eole.be/Documents/EXTRANET\\_PRATIQUE.pdf](http://www.compagnons-eole.be/Documents/EXTRANET_PRATIQUE.pdf)

#### **2.1 Relevé des compteurs à effectuer par le producteur :**

Menu : **Sites de production / Relevés pour octroi** (4 étapes décrites dans le manuel)

Si une quelconque erreur survenait au moment de l'encodage ou après envoi du relevé d'index à la CWaPE, plusieurs statuts peuvent apparaître en fonction du type d'erreur ou contrôle appliqué par la CWaPE.

En ce cas, écrire à la CWaPE ou faire part de vos remarques :

<http://simulateur.ugr.be/form/index.php>

#### **2.2 Octroi CV**

Aucune manipulation n'est à réaliser. Dès la validation de vos relevés, si le virement permanent « Compagnons d'eole » est bien enregistré à la CWaPE, le transfert de vos CV (compte courant ou compte octroi anticipé) sera réalisé vers le compte des Compagnons d'Eole.

Les CV sont toujours octroyés par unité entière sur votre **compte Courant**, le solde en décimales comptabilisé sur votre **compte d'attente**.

#### **2.3 Vérification opération de transfert CV vers compte Compagnons Eole**

Menu : **Transactions / Liste** - type de compte : au choix (par défaut : Tous)

Consulter si vous avez bien les indications suivantes concernant le transfert automatique :

<u>Date</u>	<u>numéro</u>	<u>compte-titre</u>	<u>type</u>	<u>quantité</u>	<u>prix unitaire</u>	<u>statut</u>
	TR.....	CV-Courant	Vente	- .....		validé

(Toute opération de vente est précédée du signe - )

## Étape 3

### **PAIEMENT AU PRODUCTEUR**

Nous effectuons le paiement aux producteurs dans les 5 jours ouvrables de la réception du paiement global de notre Acheteur.

## REMARQUES GENERALES

### **1) SUR LES CV**

A dater de sa création (octroi), le CV a une validité de 5 ans.

Le droit d'obtenir des CV est de 15 ans à partir de la date de l'acceptation de l'installation par l'organisme agréé.

Toute production enregistrée au compteur CV avant la date d'acceptation de l'organisme de contrôle ne sera pas prise en considération par la CWaPE.

### **2) MARCHE DES CV**

En Région Wallonne, la majorité des transactions du marché des CV sont réalisées par **contrats professionnels d'une durée générale entre 3 et 5 ans**.

Le marché des CV hors contrat est estimé à  $\pm 10\%$  de l'ensemble de la production de toutes les filières des énergies renouvelables (éolien, cogénération, biomasse, hydraulique et photovoltaïque).

Le prix moyen du CV trimestriel communiqué par la CWaPE est une **moyenne globale** de l'ensemble des CV vendus de manière ponctuelle ou fixés en **grande majorité par contrats** de 1 à 5 ans antérieurs.

Au 1/1/2008, il y avait  $\pm 180$  producteurs principalement professionnels pour une production annuelle de 1.560.000 CV produits.

A titre d'exemple, **3.000 petits producteurs** représentent une production annuelle moyenne de  $\pm 54.000$  CV, soit  $\pm 3,5 \%$  du marché des CV, rapporté à la production de 2007.

**Grouper au maximum les CV produits par les petits producteurs dans un cadre administratif adapté, contribue à une meilleure valorisation du CV, tenant compte de la faible représentativité de la filière « petits producteurs » comparée à l'ensemble du marché des CV.**

### **3) ASPECTS FISCAUX DES CV**

#### **3.1 Pour les Particuliers**

Pas d'assujettissement à la TVA pour autant que l'on soit dans le principe d'auto-production, c'est-à-dire ne pas dépasser en production sa consommation usuelle.

Exonération des revenus de CV à l'impôt des Personnes Physiques.

#### **3.2 Pour les Professionnels :**

Les CV sont **soumis à la TVA** depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008.

- Pour les assujettis à la TVA, le taux de TVA est de **21%**
- Pour les non assujettis à la TVA, le statut TVA pour les opérations de CV est à demander auprès de l'Administration TVA.

Les CV sont à considérer comme une recette ordinaire et font partie de la base imposable taxable à l'Impôts des Personnes Physiques ou à l'Impôt des Sociétés.

Un mail de confirmation de vente sera envoyé au producteur dès la vente réalisée.

Le Producteur devra établir et envoyer sa facture sur base des CV renseignés sur son compte extranet (pour consulter l'historique des comptes : faire TRANSACTIONS puis LISTE)

En cas de non-envoi de la facture du Producteur, notre paiement sera suspendu jusqu'à exécution par le Producteur de son obligation de « facturation ».